

Le rachat de prêt

SOLUTION 1 : Sans garantie réelle

- durée maximale de 144 mois (12 ans)
- montant de 10 000 à 90 000 euros
- trésorerie possible jusqu'à 15% du montant emprunté
- rachat des crédits amortissables affectés ou pas ainsi que le rachat des crédits revolving avec possibilité d'intégrer des dettes personnelles, découvert bancaire, impayés divers.
- Pas de notion d'endettement avant opération
- Endettement après restructuration 45% hors assurance
- Remboursement des prêts par prêteur
- Age limite de fin de prêt : 85 ans avec assurance
- **Exclusion** : - fichage FCC interdit bancaire et FICP incident de paiement
- - 7 rejets de chèques ou prélèvements dans les 3 derniers mois

Cadre juridique du prêt personnel.

Pas de garantie particulière si ce n'est la signature du conjoint en qualité de coemprunteur ou une cession notifié sur salaires si le dossier est dégradé (+ de 7 rejets de prélèvements, atd...).

SOLUTION 2 : Avec garantie hypothécaire

- durée maximale de 25 ans
- pas de plafonnement du montant
- ratio hypothécaire 80%, possible 90%
- trésorerie possible jusqu'à 15% du montant emprunté
- rachat des crédits amortissables affectés ou pas ainsi que le rachat des crédits revolving avec possibilité d'intégrer des dettes personnelles, découvert bancaire, impayés divers + prêt immobilier.
- Pas de notion d'endettement avant opération
- Endettement après restructuration 50% assurance incluse
- Remboursement des prêts par prêteur sous contrôle du notaire
- Age limite de fin de prêt : 95 ans sans assurance
- **Exclusion** : - fichage FCC interdit bancaire
- - fichage FICP incident de paiement accepté sous conditions